

SÉNÉGALAIS EN CÔTE-D'IVOIRE, SÉNÉGALAIS DE CÔTE-D'IVOIRE

SYLVIE BREDELOUP

ORSTOM, Dakar

La présence étrangère en Côte-d'Ivoire n'est pas récente. Sa visibilité s'est seulement accentuée au fil des années. On y relevait 17% d'étrangers en 1965; 23 ans plus tard, on en comptait 28%. Au seuil des années 1990, avec plus de trois millions d'étrangers dont 1,8 millions d'immigrants (ZANOU, 1991), la Côte-d'Ivoire est devenue le premier pays d'immigration d'Afrique de l'Ouest. Combinées à la recrudescence des troubles politiques au Libéria et en Sierra Leone, les mesures expéditives prises à l'encontre des étrangers en situation irrégulière au Ghana, au Nigeria ont conduit réfugiés et clandestins à s'exiler au pays du cacao. De surcroît, la forte croissance de l'activité économique ivoirienne des années 1970 a contribué à faire de la Côte-d'Ivoire la principale zone réceptrice de la sous-région.

La notion même d'étranger a été redéfinie à plusieurs reprises. Ceux qui avaient pénétré cette région de l'Afrique à l'époque coloniale furent soumis à de nouvelles exigences et à une nouvelle organisation économique de la communauté qui les hébergeait. La Côte-d'Ivoire opta pour le droit du sang. Tout individu né hors de Côte-d'Ivoire d'un parent ivoirien (art.7) comme tout individu né en Côte-d'Ivoire à condition que ces deux parents soient étrangers (art.6) peut adopter la nationalité ivoirienne⁽¹⁾. Progressivement, sous l'effet de la cohabitation et de la crise prolongées, le discours politique s'est modifié stigmatisant l'étranger. Des actes incontrôlés comme des mesures juridiques ont suivi. La généralisation de la politique d'ivoirisation, l'imposition de la carte de séjour pour tous les étrangers même citoyens de la CEDEAO, les émeutes anti-ghanéennes, la révision de code électoral en ont été les principales manifestations.

Les Sénégalais de Côte-d'Ivoire constituent l'une des plus importantes communautés sénégalaises installées à l'étranger, mais représentent à peine 1,3%⁽²⁾ de l'ensemble non ivoirien. C'est dire combien ils sont minoritaires en comparaison des Burkinabè (plus de la moitié des étrangers vivant en Côte-d'Ivoire) ou même des Maliens et des Guinéens. D'après la Statistique ivoirienne, la population sénégalaise en Côte-d'Ivoire aurait

presque doublé entre les deux recensements, passant de 19 179 (RGP 1975) à 39 727 (RGPH 1988). Pourtant, à la lecture de la presse sénégalaise, la Côte-d'Ivoire n'apparaît plus comme l'*Eldorado* d'antan. Bien au contraire. Fin 1971, à l'occasion de la signature d'un traité d'amitié entre les deux pays, le quotidien *le Soleil*⁽³⁾ estimait à 600 000 le nombre de Sénégalais en Côte-d'Ivoire, excluant de sa comptabilité ceux qui avaient pris la nationalité ivoirienne. Selon le président L.S. Senghor, c'était "*la colonie sénégalaise la plus nombreuse à l'étranger*". Vingt ans plus tard, moitié moins de Sénégalais résidaient en Côte-d'Ivoire d'après le journal *Sud Hebdo*⁽⁴⁾. Quant aux derniers dénombrements produits par les instances diplomatiques sénégalaises à l'occasion des élections présidentielles de 1992, les plus timides demeurent encore bien éloignés des recensements ivoiriens : fin 1993, le consul, interrogé à Abidjan, estimait entre 45 000 et 50 000 le nombre de Sénégalais en Côte-d'Ivoire pour 70 000 immatriculations⁽⁵⁾ alors que fin 1994, la Direction des Sénégalais de l'Extérieur en comptait 150 000. Difficile donc de se faire une idée après confrontation de tendances si contradictoires. Les mouvements de population saisis à l'occasion de recensements sont des instantanés qui apportent peu d'informations sur l'intensité des flux au cours de la période intercensitaire. De surcroît, plus une population est mobile, plus elle a des chances d'échapper à toute opération de comptage. Une certitude cependant : en 1995, si l'espace migratoire des Sénégalais s'est encore élargi, la Côte-d'Ivoire en fait toujours partie. Mais, elle est de plus en plus concurrencée par le Cameroun⁽⁶⁾ en tant que pays de transit, par l'Italie⁽⁷⁾ (après l'avoir été par la France⁽⁸⁾ dans les années 1970) en tant que pays d'accueil.

Lieu de transit ou zone de refuge, espace de vie ou de travail, quelle place a occupé et occupe encore la Côte-d'Ivoire dans les stratégies migratoires, professionnelles des Sénégalais ? Pour ceux qui ont choisi de partager un temps le même espace de vie que les Ivoiriens de souche, comment s'opère la cohabitation ? Qu'est-ce qui s'invente dans ce contact à l'autre ?

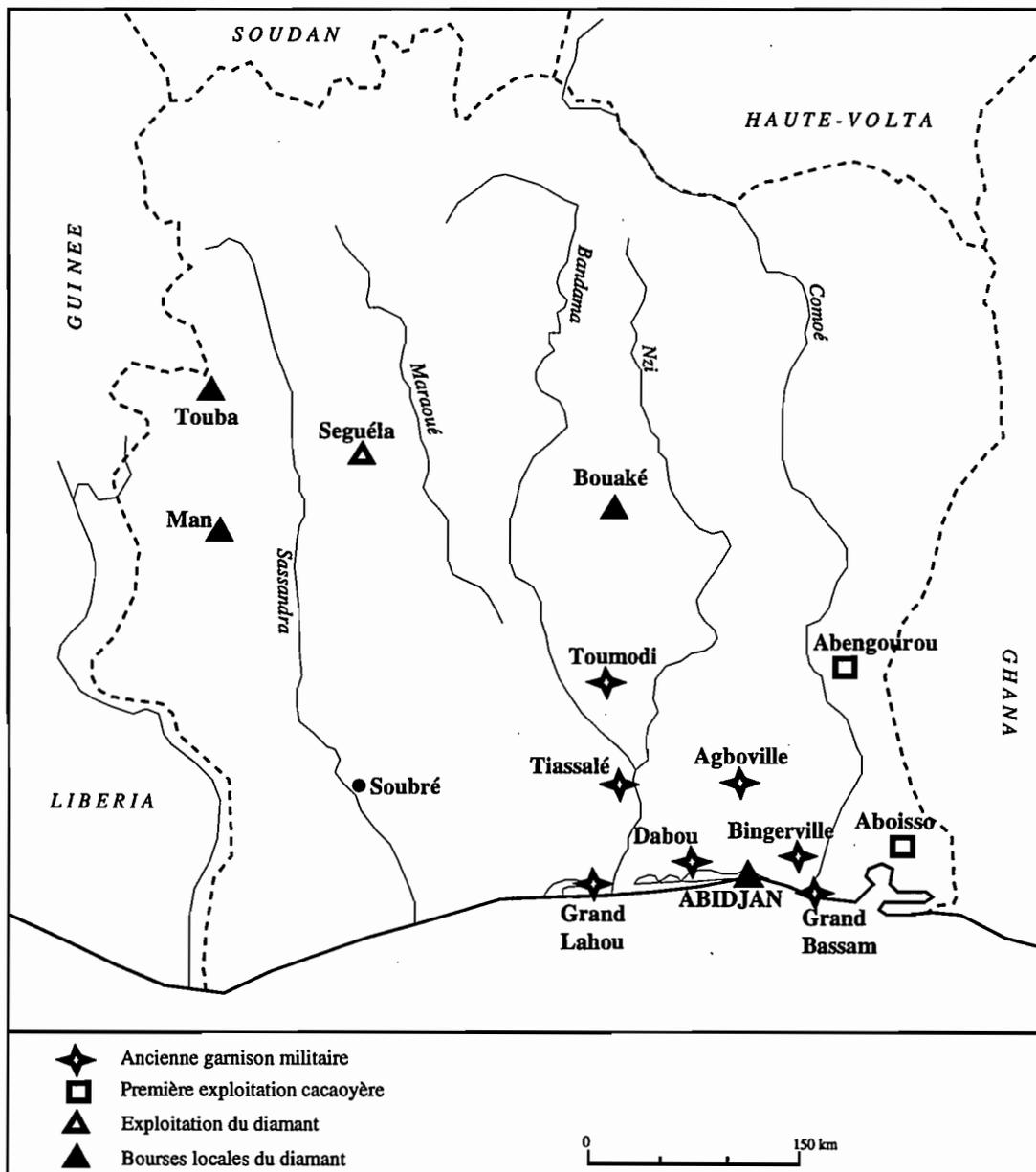
UNE MIGRATION CONSTITUTIVE DE LA MISE EN VALEUR DE LA COLONIE IVOIRIENNE

FIN 19e SIÈCLE : DES MARABOUTS ET DES ANCIENS TIRAILLEURS DÉMOBILISÉS

"C'est la conquête française qui va permettre le franchissement par l'islam de ce "mur de la Forêt" animiste, en apportant sécurité et protection aux commerçants musulmans" : (TRIAUD, 74 : 136). Dans le sud-est de la colonie ivoirienne, l'expansion de l'islam va se faire principalement par l'intermédiaire des Sénégalais. Originai-

res des "quatre communes"⁽⁹⁾ et donc citoyens français, les pionniers sont des "tirailleurs" venus accomplir leur service militaire dans un autre territoire français. C'est l'époque des expéditions Marchand (1892-1893) et Monteil (1894). Une fois démobilisés, ils décident de s'installer durablement dans la forêt ivoirienne et demeurent le plus souvent sur le littoral atlantique (carte 1). C'est ainsi que la colonie sénégalaise de Bassam – la plus importante du pays – regroupe 300 personnes en 1913⁽¹⁰⁾. Ce sont surtout des *Wolof* mettant à profit les connaissances acquises dans la maçonnerie⁽¹¹⁾, la menuiserie ou la boulangerie lors de leur expérience militaire. Ils sont peu nombreux à la fin du 19^e siècle à avoir travaillé dans l'administration coloniale.

Carte 1 : Premières installations sénégalaises dans la colonie ivoirienne



Les *Toucouleur*, quant à eux, ont préféré rentrer au pays. Ceux qu'on rencontre sont alors, pour l'essentiel, des marabouts dont le parcours migratoire a été influencé par la propagation de l'islam mais aussi par la famine qui sévit dans la vallée du Sénégal (1903). Le fils aîné de El Hadj Abdoulaye Dieng⁽¹²⁾ raconte comment son père s'est retrouvé sans le vouloir au Ghana puis en Côte-d'Ivoire. Alors qu'il rentrait de la Mecque, il fut accusé de propagande religieuse et interdit de séjour au Sénégal. Les marabouts enseignent le Coran avant de s'installer comme traitants ou planteurs. Leur rayonnement spirituel dépasse largement la seule communauté sénégalaise. Ils sont les premiers à avoir institué la prière publique dans le pays et à avoir construit des mosquées dans le sud-est. A Bassam, El Hadj Abdoulaye Dieng et El Hadj Yacouba Ndiaye sont imams des deux mosquées construites par la communauté sénégalaise⁽¹³⁾. A Aboisso, Samba Gueye, fils de marabout, ancien maître d'hôtel du gouvernement du Sénégal⁽¹⁴⁾ cumule, les fonctions de chef de la colonie sénégalaise et de chef de tous les étrangers musulmans. A Abidjan, la mosquée est l'œuvre collective des petits commerçants *toucouleur* et *wolof*⁽¹⁵⁾; à Bingerville-débarcadère celle d'un maître-maçon aux Travaux Publics et d'un boucher; à Bouaké, celle d'un riche notable *toucouleur*. Alors qu'à Soubré, ce sont des employés de factoreries, Sénégalais et citoyens français, qui ont édifié le premier lieu de prière, constituant le noyau dur de la communauté musulmane.

Mais plus on avance vers l'intérieur du pays, plus l'influence sénégalaise décroît au profit de celle des Soudanais, pionniers de l'islam en Côte-d'Ivoire.

1889-1945 : EMPLOYÉS DE FACTORIES, COMMERÇANTS LIBRES ET COMMERÇANTS-PLANTEURS

La colonie française contribue fortement à la deuxième vague d'immigration sénégalaise en recrutant des employés de maisons de commerce déjà expérimentés (1889-1939). Gérants de magasins ou chefs de succursales à Saint-Louis, Gorée, Dakar et donc d'origine urbaine, les commerçants sénégalais traitent avec les Français depuis 1920. Mais l'effondrement des cours de la gomme (1898) puis l'installation des comptoirs de grandes maisons coloniales, à l'intérieur même du Sénégal, ont précipité la chute de cette petite bourgeoisie commerçante qui, pour éviter la disparition totale, est contrainte à l'exil. "*Les Sénégalais... qui s'étaient vu éliminés du commerce sur leur propre territoire, vinrent donc nombreux en Côte d'Ivoire pour y bénéficier des conditions de travail que le système colonial leur avait confisquées au Sénégal*" (ZIE & VRIH, 1992 : 241). Les uns se mettent au service des commerçants français; les autres à leur compte. Après avoir travaillé de nombreuses années comme employés de factoreries, les premiers développent parfois une activité de négoce

parallèle ou attendent leur retraite pour se mettre à leur compte. Entre 1900 et 1930, sur les 85 commerçants sénégalais répertoriés sur les listes électorales de la Chambre de Commerce, 45 sont des commerçants libres. Ils profitent à la fois de la relative prospérité économique de la nouvelle colonie et de leur citoyenneté française. D'abord collecteurs en brousse, ils achètent les "produits du crû", palmistes, bois, caoutchouc ou encore intègrent le commerce inter-africain. Ouvrant la route maritime de la kola⁽¹⁶⁾ vers le Sénégal dès 1920, ceux-là précèdent les *Dioula* dans ce négoce et concurrencent les autochtones dans le trafic de sel. Avant que les Européens ne créent leurs propres succursales en brousse (1930), les Sénégalais constituent les principaux intermédiaires dans ces échanges⁽¹⁷⁾. Ils jouent un rôle actif dans la pénétration marchande à l'intérieur du pays et, par leur présence, retardent l'apparition d'une "bourgeoisie commerçante" autochtone. En 1936, trois Sénégalais⁽¹⁸⁾ figurent parmi les 18 commerçants africains reconnus par l'administration coloniale comme "grands commerçants". Leurs entreprises se structurent autour des réseaux familiaux. Ils contractent des unions exogamiques avec des filles du pays ou encore ils s'associent⁽¹⁹⁾ à des Européens.

Quelques années avant même la première campagne d'Angoulvant, en 1908, les commerçants sénégalais ont été initiés à la culture du cacao par les immigrés de la Gold Coast (*Fanti, Ashanti, Appolonien*). Entre 1909 et 1910, sept commerçants-planteurs allogènes⁽²⁰⁾ obtiennent des titres de concession provisoire auprès de l'administration coloniale pour l'exploitation de cacaoyers, à Tiassalé et Aboisso. On compte parmi eux quatre Sénégalais pour trois ressortissants de la Gold Coast. En 1917, à Tiassalé, cinq exploitations sénégalaises figurent parmi les sept plantations indigènes les plus importantes (en superficie, nombre d'arbres et tonnes produites)⁽²¹⁾. Les Sénégalais de Côte-d'Ivoire cumulent alors rapidement les fonctions de planteurs de cacao, d'acheteurs de produits et de transporteurs. Mais la dépression de 1929 porte un coup fatal à leur développement⁽²²⁾.

DISPARITION DES GRANDS COMMERÇANTS SÉNÉGALAIS

En Côte-d'Ivoire, le destin des grands commerçants sénégalais s'achève au moment même où débute la prospérité ivoirienne, où fleurissent les plantations et où paradoxalement s'accélère la migration sénégalaise vers le pays du cacao. Hommes de la CFAO ou de la SCOA⁽²³⁾, tantôt complices, tantôt concurrents des Européens, les Sénégalais sont, contre l'attente des colons, plus nombreux à soutenir les Ivoiriens dans leurs revendications qu'à composer avec le pouvoir colonial. Si bien que les colons ne tardent pas à changer de collaborateurs, préférant s'appuyer sur des agents libano-syriens et affaiblissant du même coup, au plan économique, la communauté sénégalaise. Mais le déclin

des commerçants sénégalais ne peut s'expliquer par ce seul facteur. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les comptoirs ne sont plus les seuls maîtres du jeu. L'afflux de capitaux publics en provenance de la métropole favorise l'émergence de nouveaux marchés indépendants des factoreries. Les opérations de ramassage des produits de rente ne sont plus liées à la redistribution des marchandises importées. De nouveaux intermédiaires – négociants nationaux ou internationaux – s'engagent dans l'activité commerciale pour répondre aux besoins d'une clientèle solvable et exigeante. Trop dépendants du commerce colonial, les entrepreneurs sénégalais ne peuvent consolider leur position dans l'économie ivoirienne, en dépit de leur célérité à se convertir et de leurs tentatives de diversification des activités. De surcroît, ils doivent assurer la redistribution de leurs richesses dans le cadre d'obligations religieuses et familiales grandissantes. C'est le cas notamment de El Hadj Mandoye Ndoye (ZIE & VRIH, 1992), grand commerçant sénégalais installé à Abengourou dont les responsabilités sociales amputaient de moitié son budget. Enfin, leurs entreprises déclinent avec eux. Troublées par des histoires de succession, leurs grandes familles se révèlent incapables de prendre la relève. C'est ainsi que disparaît l'une des premières fortunes d'Aboisso : Samba, le fils aîné d'Ousmane Gueye était parvenu à sauver une première fois le patrimoine familial en imposant une gestion commune; mais à sa mort, les querelles ressurgissent entre les héritiers nés de mères sénégalaises et de mères ivoiriennes aboutissant au morcellement définitif des biens.

LA CÔTE-D'IVOIRE : PAYS DU CACAO, PAYS DE COCAGNE

Les difficultés économiques perdurent au Sénégal comme dans toutes les autres colonies. Seule la Côte-d'Ivoire est épargnée. Les migrants sénégalais, qui s'y installent après 1945, proviennent d'horizons très divers. Ils n'ont aucun lien, aucun point commun avec leurs prédécesseurs. Quelques-uns exportent leur savoir-faire. Ils sont boulangers⁽²⁴⁾, bouchers⁽²⁵⁾, mécaniciens, réparateurs de montres, menuisiers, maîtres d'ouvrage. Ils ont appris leur métier au contact des Blancs. Les maçons et contremaîtres se lancent dans des chantiers de construction, remportant de gros marchés dans une Côte-d'Ivoire en plein essor.

DÉTAILLANTS ET DIAMINEURS AFFLUENT...

Mais le mouvement général rassemble avant tout des aventuriers, décidés à faire fortune puis à rentrer au pays. Ils n'ont pas l'intention de s'installer, de s'insérer durablement en Côte-d'Ivoire. Contrairement à leurs aînés, ils appartiennent rarement à la catégorie des lettrés. Ils sont jeunes, célibataires. Les uns s'improvisent détaillants ou colporteurs. Préalablement, ils ont tenté leur

chance en Gambie, au Mali, en Haute-Volta. Et ils sillonnent les pistes ivoiriennes, concurrençant les *Dioula* (*Malinké* du Mali et de Guinée) dans le petit négoce. Les autres participent à la ruée vers le diamant, vaste mouvement qui enflamme tour à tour la Sierra Leone, la Guinée et la Côte-d'Ivoire. Des centaines de milliers d'Africains⁽²⁶⁾ – ressortissants des colonies françaises – se livrent à l'extraction clandestine des pierres précieuses. Expulsés de Sefadougou (Sierra Leone) puis de Kerouané (Guinée), ils⁽²⁷⁾ gagnent la Côte-d'Ivoire dès 1958. Prospecteurs, contremaîtres, revendeurs, ils s'installent à proximité des gisements diamantifères de Séguéla. *Haalpulaaren* ou *Soninke* dans la majorité, ils étaient cultivateurs, éleveurs dans la vallée du fleuve Sénégal avant de parcourir les routes africaines (BREDELOUP, 1993). Au lendemain des grandes expulsions ivoiriennes de 1960 et 1962, les trafiquants les mieux introduits dans le milieu diamantaire poursuivent leur course aux pierres précieuses plus au sud sur le continent (Congo). Les prospecteurs se réorientent vers d'autres activités commerciales moins risquées à Man, Touba, Bouaké, Abidjan, dans les lieux mêmes où se négocient "la pierre des pierres". Originaire de Thickette (moyenne vallée du Sénégal), Adama⁽²⁸⁾ fait partie de ces rares aventuriers qui se sont arrêtés définitivement en Côte-d'Ivoire. Attiré par les rumeurs et convoitant le diamant, il prend le bateau pour Abidjan et rejoint les placers de Séguéla en 1961. Diamineur puis "masta"⁽²⁹⁾, par chance, il échappe à toutes les expulsions. Depuis 1968, il n'est pas rentré au pays. Aujourd'hui à 76 ans, à l'instar de huit de ses compatriotes arrivés sur les lieux mythiques en 1960, fatigué et en situation financière précaire, il continue laborieusement d'écouler les quelques pierres qu'on lui vend.

ARTISANS, ANTIQUAIRES S'INSTALLENT

D'autres encore se lancent dans l'artisanat. Ils deviennent tailleurs, brodeurs, bijoutiers, cordonniers dans les cités ivoiriennes. Si les artisans sénégalais, qui gagnent aujourd'hui la Côte-d'Ivoire, ont appris leur métier avant de partir en migration et jouent de cette supériorité auprès des autres citoyens, l'improvisation était davantage la règle dans les années cinquante. Dans ce mouvement de grande ampleur, les gens de castes – forgerons, tisserands, cordonniers – étaient concurrencés par leurs frères issus d'autres groupes statutaires⁽³⁰⁾ (nobles et captifs). Toutefois commençaient leur apprentissage en Côte-d'Ivoire seulement ceux qui pouvaient s'appuyer sur un parent déjà expérimenté et intégré.

"Je n'avais jamais pensé avant que je ferais un jour la couture africaine. Je croyais pouvoir trouver un autre travail... plus développé. Si j'étais venu en Côte-d'Ivoire, c'était pour pouvoir travailler avec les Toubabs... La couture africaine ! Je n'avais vraiment pas l'idée de faire ça, mais je n'avais pas trouvé autre chose...". (DIA & COLIN-NOGUES, 1982 : 98).

Dix ans plus tard, des *Lawbe*⁽³¹⁾ deviennent sculpteurs, antiquaires après que l'exposition d'Art Nègre a séduit une clientèle européenne, jusqu'alors peu sensible. Organisée à Dakar en 1966, à l'occasion du premier festival mondial des Arts Nègres puis présentée à Paris, cette exposition a incontestablement joué un rôle décisif dans le développement du commerce des sculptures modernes africaines. Non seulement les boisseliers sénégalais essaient dans les villes et marchés à partir de Marseille ou de Paris, mais ils intègrent, dans leurs réseaux commerciaux, d'autres pays africains comme la Côte-d'Ivoire, la Guinée et le Cameroun. A la suite des sécheresses répétées et des interdictions de couper du bois dans leur pays, les Sénégalais vont se fournir en matière première dans la forêt ivoirienne et passer maîtres dans la copie de statuettes. Sculptés à l'origine par des animistes, ces objets vont être produits en séries, à des fins commerciales par des populations islamisées depuis des siècles. La Côte-d'Ivoire n'est plus seulement le lieu de fabrication de ces copies; elle est aussi un lieu actif de commercialisation et de redistribution vers l'Europe (SALEM, 1981) et les États-Unis (EBIN, 1992). Mor raconte comment la vente de "l'art primitif" l'a conduit successivement d'Abidjan à Douala puis de Guinée Équatoriale, "au temps du grand dictateur" à Madrid. De là, il se dirige à nouveau vers le Cameroun – plaque tournante de son commerce – puis après une escale au village, il s'installe sept ans en France, circulant entre les puces de Saint-Ouen et les marchés autour de Toulouse tout en opérant des incursions à Münster en Rhénanie. En provenance de Dakar, Abidjan, Douala, la marchandise est dédouanée à Marseille. Mor tente un retour au pays. Mais après dix ans passés dans sa boutique à Usine Ben Tally, il reprend le chemin de l'exil – Guinée Conakry, Côte-d'Ivoire – et la vente de l'art africain où les *papa gali*, ces statuettes en ivoirine fabriquées à Hong Kong, côtoient les porte-feuilles en iguane.

Dans les refrains que chantent les mères et les épouses des émigrés, la Côte-d'Ivoire est présentée comme un pays de cocagne. Ruraux ou urbains, analphabètes ou lettrés, hommes libres, artisans ou anciens captifs, tous les Sénégalais sont massivement attirés par le miracle ivoirien. Les recettes issues de l'agriculture permettent de financer l'ensemble des activités économiques et offrent suffisamment de débouchés et d'opportunités pour qu'étrangers et Ivoiriens coexistent professionnellement sans heurts majeurs. L'extraversion de l'économie ivoirienne ne peut en effet se passer d'une politique migratoire libérale⁽³²⁾.

ENTRE LA FRANCE ET LE CONGO, LEUR ITINÉRAIRE BALANCE

Mais pour certains Sénégalais, la Côte-d'Ivoire ne constitue déjà plus qu'une étape migratoire sur le chemin qui mène au Congo ou en France.

"Avec le capital que j'ai à Abidjan, je me suis dit qu'au lieu de rentrer au Fouta, j'irai voir d'autres pays. D'abord, j'avais l'idée d'aller au Congo parce que je voyais que les Africains là-bas ils faisaient le diamant, ils vendaient des habits, ils avaient de grandes boutiques et ils gagnaient mieux qu'en Côte-d'Ivoire... A l'époque, le Congo ou la France rapportait le même capital... Mais mon argent ne suffisait pas pour aller au Congo alors j'ai tenté la France" (Mamadou, originaire de Ourossogui).

Je voulais aller en France mais mon frère m'a dit de passer avant à Divo (Côte-d'Ivoire) pour gagner l'argent du billet. J'ai fait un an et demi puis je suis parti pour la France. J'ai pris la voiture pour regagner Lagos. Là, j'ai pris l'avion pour Rome mais mon passeport était truqué et les Italiens m'ont refoulé sur Lagos (Hamidine, originaire de Dodel).

Ces deux parcours résument bien la situation qui préside aux destinées des migrants *Fuutankobe*⁽³³⁾ à la fin des années soixante : la France et le Congo exercent les mêmes fonctions au sein de leur dispositif d'enrichissement. On tente l'une ou l'autre destination au gré des opportunités de voyage. Et on peut même tisser des réseaux familiaux entre Pointe Noire, Rouen et la moyenne vallée et procéder à des va-et-vient entre ces bornes. Si Mamadou a pu s'installer en France et y travailler pendant plus de quinze ans, Hamidine n'a jamais pu atteindre la métropole. Après deux tentatives infructueuses, il s'est réinstallé en Côte-d'Ivoire où il tient une boutique depuis vingt ans. Pour les uns, le territoire ivoirien devient en chemin une étape dans un parcours; pour d'autres, d'emblée, sans tâtonnements, avant même un départ en migration, il est appréhendé comme un lieu de transit. Bien entendu, la première conception de l'espace ivoirien est antérieure à la seconde qui nécessite la mise en réseau.

Mais plus précisément que peut-on dire de la manière dont s'organisent ces mouvements de population alors que le "miracle ivoirien" s'accomplit ? Sur quels espaces se déploient-ils ? Articulent-ils villes et campagnes ou se limitent-ils aux zones urbaines ? Relèvent-ils d'une démarche individuelle ou familiale ? Enfin sur quels réseaux, sur quelles solidarités se structurent les dynamiques de passage et d'installation ?

UNE ORGANISATION COLLECTIVE DE LA CIRCULATION ET DE L'INSTALLATION

UN RÉSEAU DE VILLES

" Mon père m'a proposé de venir à Dakar, mais moi, tout de suite, j'ai dit : je veux aller en Côte-d'Ivoire. Je n'étais jamais sorti du Sénégal et je voulais aller là-bas chercher du travail, n'importe lequel, pourvu que je gagne de l'argent et que mes parents puissent vivre. Mon père a insisté pour que je vienne auprès de lui... Moi je voulais aller en Côte-d'Ivoire parce que je voyais que tous les parents, tous les compatriotes qui y

étaient partis s'y trouvaient mieux. Ils pouvaient gagner de l'argent mieux qu'à Dakar... Ils revenaient avec un peu plus d'argent que ceux qui étaient à Dakar. On y gagne peut-être le même salaire qu'en Côte-d'Ivoire mais Dakar et le Fouta c'est trop près : il y a des camarades, des parents qui te rendent visite donc tu ne peux pas économiser " (DIA & COLIN-NOGUES, 1982 : 87-88).

Cet extrait de *Yâkâré*, récit autobiographique, montre combien la Côte-d'Ivoire exerce dans les années 1970 une attraction directe sur les candidats sénégalais à la migration. Elle les met provisoirement à distance des obligations familiales de redistribution. Le schéma d'une migration par étapes successives – du milieu rural à la capitale – s'avère dépassé pour qualifier leurs chemineurs en Côte-d'Ivoire. Si Dakar n'est plus un passage obligé, Abidjan n'est pas non plus le seul lieu d'élection des Sénégalais. Entre la Côte-d'Ivoire et Dodel – village *haalpulaar* de la moyenne vallée – il n'y a pas de véritables zones-relais (BREDELOUP, 1992). Trois migrants sur quatre à avoir atteint le sol ivoirien l'ont rejoint directement, ce qui ne les empêche pas en outre d'aller et venir entre les points du réseau. Man, Séguéla, Sikasso et Toumodi participent de leur circulation migratoire et Divo apparaît comme leur ville-phare. De la même manière, les *Soninke* de Bokidiawé se sont regroupés majoritairement à Bouaké avant de repartir sur Pointe Noire.

Pour les habitants de N., gros village *wolof* dans le département de Louga, la Côte-d'Ivoire constitue également un point clé de leur système migratoire. Les mouvements internationaux impliquent plus de quatre concessions⁽³⁴⁾ sur cinq. Deux adultes de sexe masculin sur cinq seraient hors du territoire sénégalais. En dépit de réorientations géographiques très marquées, la Côte-d'Ivoire demeure encore la première destination, accueillant près d'un migrant sur deux. Si dans les années 1960, une escale à Dakar était pratique courante, trente ans plus tard, les villageois sont accueillis directement par leurs parents solidement implantés à Abidjan. Les nouveaux arrivés y colportent radio, cassettes et chaussures avant de devenir propriétaires d'une cantine⁽³⁵⁾ ou de repartir vers d'autres destinations strictement urbaines. Quelques-uns se sont installés dans les villes de l'intérieur comme Divo, Man, Gagnoa, Soubré, Abengourou mais en dépit des nombreux déguerpissements orchestrés par la municipalité d'Abidjan⁽³⁶⁾, Treichville demeure le quartier d'élection des ressortissants de N. et de tous les Sénégalais. D'ailleurs plus d'un Sénégalais sur trois vivant dans la capitale y réside (RGPH 1988⁽³⁷⁾).

La migration sénégalaise est à 95% une migration urbaine, orientée principalement vers Abidjan puis Bouaké, Daloa et les villes de la forêt du quart sud-est (RGP 1975). Si les *Wolof* s'installent de préférence dans la capitale ivoirienne, les gens de la vallée du fleuve se dispersent davantage dans les villes secondaires. Ce

taux d'urbanisation est particulièrement élevé si on considère la moyenne : 48% pour l'ensemble non-ivoirien. La communauté sénégalaise se démarque par ailleurs des autres communautés par le plus fort rapport de masculinité. C'est une migration d'hommes seuls atteignant la capitale sans étape préalable à Dakar où se sont déjà installées les têtes de pont du réseau villageois ou familial.

Toutes les communautés sénégalaises ont mis en place des systèmes d'hébergement et d'entraide facilitant leur insertion dans les pays d'immigration, leur circulation comme leur rapatriement au Sénégal. Ils sont communs à bon nombre de musulmans parcourant les routes commerciales. Les *Haalpulaaren* ont cependant exploré d'autres formes de solidarités fraternelles (*fedde*) ou villageoises (*suudu*) alors que l'adhésion au mouridisme des migrants – *Wolof* pour la plupart – leur assurait également protection.

LE SUUDU, UNE STRUCTURE D'ACCUEIL EN VOIE DE DISPARITION

Le *suudu* a été un véritable centre d'accueil pour les migrants fraîchement débarqués de sexe masculin et originaires du même village. Produit exclusif de la migration, cette cellule sociale a été repérée à Dakar avant d'être exportée dans des formes voisines à Abidjan (DIOP, 1965). Au sein de cette communauté, l'entraide ne se limite pas à la prise en charge par les seuls travailleurs de l'ensemble des dépenses quotidiennes mais se traduit aussi par la recherche d'un emploi pour les nouveaux arrivés ou chômeurs.

" On dormait par terre, nous les jeunes. Il y avait trois lits, qui étaient pour les vieux. On mangeait ensemble, on dormait ensemble, on s'habillait presque ensemble : tous ceux qui avaient la même taille, la même peinture mettaient les mêmes habits. Moi, je pose ici ma chemise, un autre copain peut la prendre... C'était la même chose pour manger... Que tu travailles ou pas, tu reviens pour manger. Pour la question de l'argent de poche, tous les cousins sont là pour s'en occuper... Tous les villages alentour se retrouvent dans la même maison, une grande maison avec une dizaine de chambres, et chaque village en a deux ou trois. C'était une maison en dur, avec un toit en zinc, dans le quartier de Treichville... Il y avait une mosquée, au milieu de la maison... Dans chaque chambre, on était dix à quinze personnes " (DIA & COLIN-NOGUES, 1982 : 95-96).

Croire que cette promiscuité est recherchée par les migrants, parce que relevant d'une quelconque tradition, serait illusoire. Au village, chacun dispose d'une chambre et les hommes ne font ni la cuisine, ni la lessive. Seulement conjoncturelle, cette solidarité a permis aux premiers migrants de faire face à des situations transitoires. Mais cette structure résidentielle tend à disparaître. Si les femmes sénégalaises sont peu nombreuses à s'installer durablement sur le sol ivoirien, elles rassem-

blent autour d'elles une communauté dépassant largement leur seule unité familiale et peuvent prendre en charge, à tour de rôle, l'ensemble des tâches domestiques. Au fil des années, d'autres formes d'hébergement sont apparues rendant compte de la diversité de la migration sénégalaise et des formes d'insertion. Des jeunes boutiquiers continuent à dormir dans leurs boutiques où ils ont aménagé un coin repos, parfois avec téléviseur. Des hommes célibataires ou vivant en célibataires partagent une maison, un appartement de façon à minimiser les coûts. Des familles louent ou achètent des villas quand des maris polygames fortunés n'attribuent pas une maison à chacune de leurs épouses. Bref, les systèmes résidentiels se transforment, s'aménagent et ne rappellent en aucun cas le paysage natal.

LE DAHIRA, L'ASSOCIATION VILLAGEOISE

D'autres organisations encore structurent les communautés sénégalaises. Elles permettent à la fois de surmonter les tensions provoquées par le contact répété avec la société d'accueil et de résister à son influence parfois menaçante de cette société. Regroupés en *dahira*, les Sénégalais appartenant à la confrérie mouride – organisation soufie apparue au Sénégal à la fin du 19^e siècle – collectent des fonds pour les marabouts. Ces derniers intercèdent en faveur de leurs *taalibe* auprès des autorités ivoiriennes, municipales notamment, lors de leurs visites. La capacité des mourides à mobiliser rapidement des fonds pour organiser l'hospitalisation, le rapatriement d'un des leurs ou encore à créer des réseaux reliant Dakar aux communautés émigrées installées dans les centres internationaux d'affaires n'est plus à démontrer (SALEM, 1981; EBIN, 1992; SCHMIDT, 1993). A Abidjan, deux *dahira* fonctionnent; l'un à Treichville, l'autre à Adjamé.

Initialement appelées caisses par les ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal installés en France, les associations villageoises permettent de maintenir des liens avec le pays d'origine, tout en assurant un contrôle social sur la communauté émigrée. En France, 400 associations créées sous le régime de la loi 1901 ont été recensées par l'Institut Panos pour les trois pays du fleuve Sénégal. Nombreux sont les auteurs (QUIMINAL, 1991; LAVIGNE DELVILLE, 1991) à avoir démontré l'impact de ces structures – palliant le désengagement des États africains – sur les transformations villageoises. Les migrants équipent leurs villages en infrastructures, limitent le gaspillage en créant coopératives d'achat ou banques de céréales et participent ainsi au développement économique de leur pays. Les sections africaines de ces associations de ressortissants pour le développement (ARD) se sont développées plus tardivement et assurent en priorité un soutien aux migrants en difficultés dans la société d'accueil. En outre, elles ne peuvent pas tabler sur une régularité du paiement des cotisations⁽³⁸⁾ du fait même de l'instabilité professionnelle des migrants en

Afrique. Bien souvent de passage, ceux-là souhaitent d'abord asseoir leur situation économique avant de penser à la collectivité. Ils s'appuient d'ailleurs personnellement sur ces structures associatives en cas d'expulsion. Enfin, ne partageant pas tous la même vision du développement, tous les migrants ne sont pas nécessairement disposés, quand ils en ont les moyens, à financer les mêmes équipements collectifs. Par l'intermédiaire de regroupements inter-villageois, les uns espèrent financer des équipements productifs et rendre ainsi caduque à terme l'émigration. Occupés à faire fructifier leurs propres investissements, les autres n'ont pas l'intention de modifier profondément la réalité villageoise, ou alors interviennent sur le devenir de leur village, de leur quartier par la diffusion de modèles de développement non occidentaux (BREDELOUP, 1994).

LA NORIA

Au Sénégal, l'art de fabriquer les parures notamment se transmet de père en fils. Des familles de bijoutiers sénégalais exercent leur activité sur le Plateau ou sur le marché de Cocody. Les fils ayant grandi en Côte-d'Ivoire secondent tout naturellement leurs pères à l'âge adulte et les remplacent le moment venu. Autre cas de figure plus courant : le père rentre au pays après avoir demandé à un de ses fils – exerçant la même activité au Sénégal – d'assurer la relève. Ce dernier reprend alors à son compte l'atelier de fabrication ainsi que le magasin. Ce système de *noria* – remplacement des aînés par les cadets en un même lieu – concerne autant les commerçants que les artisans qui peuvent activer un réseau villageois sur une échelle encore plus vaste. Des migrants aguerris poursuivent leur exploration des cités ivoiriennes une fois que les plus jeunes générations venues les rejoindre prennent en charge leurs boutiques, leurs cantines. Par ce système, les ressortissants du département de Podor (Dodel, Diomandou, Thialaga, Marda...) ont essaimé à partir de Divo vers Toumodi, Séguéla, Sikasso. Par effets de rebonds, les individus soutenus un temps par les primo-migrants font venir à leur tour des parents, des amis du même *fedde* à moins que ces derniers ne décident par eux-mêmes de les rejoindre.

Baïla a 19 ans; il est arrivé depuis quelques jours seulement à Divo, ville-carrefour des Dodelois quand nous le rencontrons. Pendant deux ans, il a été colporteur au marché de Guedjawaye, dans un quartier de Dakar-Pikine. Avec ses économies, il a entrepris le voyage Dakar-Divo, en compagnie d'un autre *Fuutanke* qui connaissait déjà le parcours. Baïla ne sait pas où il va travailler : Divo, Sikasso... Tout dépendra des propositions que lui feront ses compatriotes. En attendant, il loge chez l'homme-pilier du réseau dans une grande chambre où se retrouvent la nuit venue cinq autres compatriotes. Sans épargne, sans connaissance du milieu d'accueil, sans savoir-faire professionnel, les capacités de négociation de Baïla ne peuvent qu'être restreintes.

Autonomes partiellement, ces migrants n'échappent pas pour autant aux contraintes de leur pays d'origine et du pays d'accueil. Circuler, s'installer en dehors de chez soi ne peut se faire qu'en s'appuyant sur des solidarités de groupe. L'arrivée des uns peut faire déplacer les frontières des autres. La Côte-d'Ivoire et ses pôles urbains ne constituent alors qu'un point de ralliement dans l'espace de reproduction des migrants sénégalais.

LE TERRITOIRE IVOIRIEN COMME TREMLIN

Pour nombre de Sénégalais, la Côte-d'Ivoire reste un lieu de passage transitoire où l'on vient pour s'enrichir au plan économique, en conservant scrupuleusement son mode de vie, ses habitudes alimentaires, vestimentaires, ses pratiques religieuses, associatives. Les relations avec le pays d'origine demeurent très étroites.

Difficile pourtant d'évaluer la part des migrants nouvellement arrivés par rapport aux Sénégalais de deuxième ou troisième génération. Ces derniers peuvent ne pas avoir été comptabilisés dans les recensements s'ils n'ont pas conservé leur nationalité sénégalaise. Et les recensements ne permettent pas toujours de distinguer – pour chaque groupe d'âge – les Sénégalais nés en Côte-d'Ivoire de ceux nés au Sénégal. Pourtant, il semblerait bien que la population sénégalaise installée en Côte-d'Ivoire soit composée pour l'essentiel de primo-migrants. En 1975, les Sénégalais nés en Côte-d'Ivoire représentaient seulement 18% de la population sénégalaise de Côte-d'Ivoire (CONDÉ, 1978). Si pour 1988, aucune indication équivalente n'est disponible, le rapprochement des données de 1987 et 1988 permet de conclure que l'accroissement de la population sénégalaise en Côte-d'Ivoire repose pour près des deux-tiers sur l'arrivée de nouveaux migrants et pour un tiers sur les naissances.

Selon le RGPH de 1988, deux Sénégalais sur trois sont célibataires. Et ceux qui sont mariés ne vivent pas toujours avec leurs femmes. Au regard d'enquêtes complémentaires, il apparaît que chez les *Haalpulaaren* comme chez les *Wolof* – sociétés polygames – les femmes sont peu nombreuses à circuler entre leur milieu d'origine et les lieux de migration. A Adjamé, en décembre 1994, on en dénombrait 90 – en majorité *wolof* – sur une population de 1 900 résidents⁽³⁹⁾. Le plus souvent, les Sénégalais choisissent leurs femmes au sein de la famille, du lignage. Alors que par le passé, les grands commerçants sénégalais avaient développé des unions exogamiques avec des Ivoiriennes pour faciliter leur insertion. Aujourd'hui, les Sénégalaises viennent à tour de rôle rejoindre leurs maris en migration. Cette circulation serait moins fréquente chez les *Haalpulaaren* que chez les *Wolof*. Rares sont celles qui travaillent à l'extérieur de leur maison. Les restauratrices sénégalaises n'ont d'ailleurs pas toujours bonne presse auprès de leurs compatriotes. Au cours de leurs séjours ivoiriens, les

épouses sénégalaises ont en charge la préparation des repas, notamment du fameux *ceb bu jèn* pour une large communauté qui regroupe frères et cousins du village.

Encore plus frappante est l'absence des enfants si nombreux dans les cours au Sénégal. Sur 39 727 Sénégalais recensés en 1988, 18% seulement sont des enfants de moins de 10 ans (RGPH 1988). Les mères accouchent de préférence au pays. Quand elles partent rejoindre leur mari en Côte-d'Ivoire, elles confient leur progéniture à leur mère ou co-épouses. De surcroît, des raisons d'ordre économique ou religieux sont avancées pour justifier le retour des enfants au pays : rien ne peut remplacer l'école coranique dans l'éducation des jeunes sénégalais et il n'est guère possible de faire des économies si on élève ses enfants à l'étranger.

Un arrêt même prolongé en Côte-d'Ivoire n'est pas synonyme d'une installation définitive, d'une intégration dans le pays. En cette période de crise économique, le territoire ivoirien est de plus en plus vécu comme un tremplin ou, en cas d'échec, comme une zone de repli.

PAYS DE TRANSIT

Au sein de l'espace ivoirien, le dispositif migratoire mis en place par les *Haalpulaaren* s'est largement transformé; à compter de 1986, il intègre plus systématiquement d'autres destinations africaines; de Séguéla, de Toumoudi, de Bouaké et d'Abidjan où les affaires déclinent, on repart vers de nouveaux *Eldorado* comme Libreville, Brazzaville et Yaoundé.

Une enquête réalisée en novembre 1992 dans le *dahira* de Treichville met bien en lumière cette mobilité extrême. Sur 82 Sénégalais interrogés, 36 étaient en Côte-d'Ivoire depuis deux ans au plus. Plus de la moitié d'entre eux n'avaient pas trente ans. Jeunes *wolof* originaires de la région de Diourbel, les uns vendent des montres, lunettes, radios ou des chemises sur le marché de Treichville, les autres sont bijoutiers à Treichville, Adjamé, Cocody. La plupart avait l'intention de poursuivre leur route au gré des opportunités, des rencontres. Depuis, soutenus par leur marabout ou un grand frère, certains ont pu réémigrer aux États-Unis ou en Italie. Là-bas, ils travaillent comme colporteurs ou revendeurs pour des parents installés en Côte-d'Ivoire.

Avant que le visa ne devienne obligatoire en Italie pour tous les ressortissants ouest-africains, la Côte-d'Ivoire a servi de passerelle. En effet, dès 1991, les Sénégalais furent affectés par ces mesures restrictives. Des faux documents circulèrent et des scandales éclatèrent au Sénégal au point que les "affairistes" ne pouvaient plus, sans danger, contourner la loi. D'autres circuits, mais cette fois-ci à partir de la Côte-d'Ivoire, furent mis en place. Implantées depuis de longues dates en Côte-d'Ivoire, les communautés sénégalaises ont su tisser de solides réseaux de complaisance pour obtenir les pièces

administratives nécessaires, parfois sur la base de fausses déclarations d'identité permettant à des compatriotes de poursuivre leur route vers l'Italie - nouvelle porte d'entrée de l'Europe. Ce qui explique l'arrivée massive de jeunes Sénégalais entre 1991 et 1993 à Abidjan. Ceux-là sont en majorité *Wolof*; certains ont été préalablement expulsés de Mauritanie⁽⁴⁰⁾. Mais depuis l'été 1993, le visa italien est devenu un document obligatoire pour les Burkinabè, les Ivoiriens et quasiment pour l'ensemble des Africains de l'Ouest, freinant largement les mouvements migratoires et limitant les possibilités d'entorses au droit.

POINT D'APPUI DES RÉSEAUX COMMERCIAUX INTERNATIONAUX

Dans ces conditions, les Sénégalais vont faire jouer à la Côte-d'Ivoire d'autres fonctions. Abidjan devient une plate-forme de redistribution à partir de laquelle ils revendent des marchandises acquises aux États-Unis, en Europe (Italie, Espagne), sur le continent africain (Nigeria, Togo, Zaïre) ou encore à Hong Kong. Ces Sénégalais cumulent les statuts de commerçants et de migrants internationaux. Après avoir tenté et réussi pour partie l'aventure migratoire, ils prolongent indirectement cette expérience. Ils obtiennent sans difficultés des visas de courte durée pour affaires auprès des ambassades et partent s'approvisionner essentiellement en matériel électronique et en produits de maroquinerie à New York, Rome, Las Palmas. Les voyages en direction de Lagos et de Lomé s'opèrent sans autorisation particulière.

" En Italie, je vais chercher des chaussures pour les revendre ici à Abidjan. En Italie, les Sénégalais de Côte d'Ivoire ? on ne connaît pas les coins. Alors, il y a des frères là-bas avec qui on achète des chaussures. Ce sont des gens de Touba. La dernière fois, j'ai acheté pour 3,5 millions de lires... Dans le Bronx, je vais chercher des radio-cassettes; la dernière fois, j'ai dépensé 2,5 millions de francs CFA (avant dévaluation). Là-bas, il n'y a pas d'intermédiaires, on voit des marchandises dans les boutiques. On rentre et on discute le prix direct... On paie ce qu'on veut. Quand on a fini de payer, ce sont des Sénégalais qui se chargent du transport des marchandises, des douanes et tout ça... "

Toujours à partir de la Côte-d'Ivoire, ces commerçants au long cours soutiennent financièrement de jeunes compatriotes, les aidant à "passer" et à s'installer en Italie, aux États-Unis, en Espagne. Ensuite, par leur intermédiaire, ils peuvent aussi bien écouler leurs marchandises sur place (artisanat d'art) qu'en superviser l'exportation (matériel hifi, produits cosmétiques). Entre le marché Sandaga, la gare Saint-Charles à Marseille et la 125^e rue à Manhattan, les trajectoires de ces coursiers sénégalais et de leurs protégés ont déjà été décrites (EBIN, 1993). Treichville à Abidjan fait donc aussi partie intégrante de ces réseaux tentaculaires tissés par les commerçants *wolof* grâce à leur capital relationnel fondé sur une idéologie commune : le mouridisme. Ces der-

nières années, des *Haalpulaaren* installés en Côte-d'Ivoire envoient également leurs jeunes frères aux États-Unis afin d'assurer la redistribution auprès de détaillantes sénégalaises installées à Brooklyn. D'autres encore partent écouler la marchandise achetée ou fabriquée en Côte-d'Ivoire (vêtements, objets artisanaux) en Centre Afrique, au Congo, au Zaïre, dans des pays où ils ont souvent préalablement vécu avec difficultés.

D'abord engagée dans la sphère administrative puis étendue à l'ensemble des activités économiques lors du plan quinquennal 1981-1985, la politique d'ivoirisation n'a eu, en définitive, que peu d'effets sur les populations sénégalaises qui travaillent essentiellement dans le commerce informel. La Côte-d'Ivoire fait toujours partie de leur système migratoire international, bien que les difficultés qu'elle traverse mais que connaissent également les autres pays d'accueil, les aient incitées à accroître encore davantage leur circulation. A l'évidence, la capacité politique des États à limiter et contrôler les déplacements n'a eu que peu de poids sur les stratégies des commerçants et artisans sénégalais déployées selon une logique transnationale. Ceux-là mettent en œuvre toute leur énergie à scruter les variations des taux de change, les différentiels de prix entre deux pays, les raretés réciproques des marchandises, s'affranchissant des frontières et des réglementations, maîtrisant savamment la distance. Mais sur le territoire ivoirien, comment les Sénégalais négocient-ils leur place ? Quelle reconnaissance ont-ils auprès des autorités ivoiriennes ? Se sont-ils regroupés pour s'ériger en groupe de pression ? Quel crédit leur accorde-t-on ? Étranger, immigré, frère de la CEDEAO quel regard lui porte-t-on ? Et quelle image pense-t-il renvoyer à l'autre ?

LE SÉNÉGALAIS ET L'AUTRE

L'individu n'existe qu'en posant la relation à l'autre. Quand on croit parler du même, on se trouve déjà dans la relation. L'identité n'est pas seulement substantielle; elle est aussi le produit d'un processus dynamique. L'identité des minorités étrangères est construite en partie par le regard du majoritaire, par l'attitude de la société d'accueil (pouvoirs publics, média, homme de la rue). Pour le Sénégalais, qui est Ego, qui est l'autre ?

Le débat sur le vote des étrangers aux élections présidentielles de 1995 assigne sa place à l'hôte, à l'autre. Jusqu'à présent, l'article 5 de la constitution ivoirienne réservait le droit de vote aux seuls Ivoiriens; la qualité d'Ivoirien étant donnée à la naissance ou acquise par naturalisation⁽⁴¹⁾. Or, au printemps 1994, le ministre de l'Intérieur, a déposé un projet de loi accordant le droit de vote aux " *non-nationaux ressortissants de la CEDEAO en application du protocole portant citoyenneté de la communauté et inscrits sur la liste électorale* ". Ce texte devait formaliser une pratique à laquelle le président Houphouët-Boigny avait recouru tacitement depuis 1960 sans pour autant réviser la constitution. Parallèle-

ment, le gouvernement a incité les étrangers à se situer rapidement : *" Il est grand temps que ceux qui vivent ici depuis 20 ou 30 ans nous disent s'ils veulent être ivoiriens ou pas. C'est important pour les élections "*⁽⁴²⁾. L'opposition, fortement hostile au vote des étrangers, qu'elle rend responsable du maintien du PDCI au pouvoir, n'a pas ménagé non plus les communautés étrangères, recourant à l'intimidation au travers des média. Le premier projet de loi n'a pas été ratifié par les parlementaires; un second lui a succédé. Et le 8 décembre 1994, l'Assemblée nationale a adopté un nouveau code électoral qui n'introduit aucun changement radical pour ce qui concerne le droit de vote⁽⁴³⁾. *" Sont électeurs, les nationaux des deux sexes et les personnes ayant acquis la nationalité ivoirienne soit par naturalisation soit par mariage "* (art. 3). Ce qui a changé c'est la mise en conformité de la pratique avec les textes constitutionnel et législatif.

LE SÉNÉGALAIS DE CÔTE-D'IVOIRE ET LE SÉNÉGALAIS EN CÔTE-D'IVOIRE

Par effets de rebonds, les "amicales" sénégalaises – structures associatives créées dans chaque commune d'Abidjan mais aussi à Grand Bassam, Bingerville, Jacqueville et dans chaque sous-préfecture du pays – ont été secouées par de graves turbulences. L'année 1994 a en effet été marquée par la remise en cause de leurs responsables, anciennement cooptés par le PDCI. Les uns souhaitent la reconduction de l'amicale centrale avec maintien de l'ancienne chefferie; les autres prônent une décentralisation des pouvoirs dans chaque commune ainsi que l'élection de nouveaux représentants, moins impliqués dans les affaires ivoiriennes. L'avènement du multipartisme ainsi que la modification des pratiques électorales en Côte-d'Ivoire ont incité les étrangers à prendre de la distance par rapport aux enjeux politiques ivoiriens et à se concentrer davantage sur leurs propres projets politiques. La communauté sénégalaise ne se sent plus dans l'obligation d'être perçue à l'extérieur comme une catégorie homogène. Elle peut étaler ses dissensions sans trop de risques.

La campagne présidentielle sénégalaise de 1992 a contribué indirectement à l'émergence de nouveaux leaders associatifs. A cette occasion, des Sénégalais de Côte-d'Ivoire se sont impliqués, organisant des meetings, prenant la parole et faisant œuvre de prosélytisme. Ils se sont trouvés dans l'antichambre du pouvoir et y ont pris goût. Quelques-uns alors ont pensé que leur élection à la tête d'une amicale ou au sein du bureau pourrait être un tremplin les amenant à jouer un rôle diplomatique ou politique décisif, le jour où se formaliserait le Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur⁽⁴⁴⁾. Les conflits internes, qui s'étaient effacés au profit de la campagne politique, ont ressurgi, réactivés au lendemain de la proclamation des résultats. Sous couvert de divisions ethniques, politiques ou encore de choix patriotiques divergents, les Sénégalais installés en Côte-d'Ivoire se

font la guerre et parlent de "clans" ou de "révolution". Ces mouvements affectent l'État sénégalais, impuissant à rassembler ses ressortissants. En décembre 1994, lors de son symposium, la Direction des Sénégalais de l'Extérieur a préféré "oublier" la Côte-d'Ivoire dans sa recension officielle des associations de migrants.

Le directoire de l'amicale centrale est composée de personnalités *lebou*; celles-ci sont divisées. Les unes accusent les *Haalpulaaren* d'avoir voulu prendre le pouvoir, mettant en avant la carte ethnique et s'appuyant sur leurs frères émigrés rentrés au pays.

" L'histoire a retenu que les Lebou(45) constituent la symbiose de toutes les ethnies du Sénégal. En 1790, la république lebou existait... Mais il ne serait pas sage d'imposer les choses même si on peut le faire... L'idée était de mettre en veilleuse la communauté lebou pour que les amicales se développent et pour effacer le complexe qu'avaient les autres ethnies... Il faut d'abord se considérer comme Sénégalais plus que de faire valoir son appartenance ethnique comme les Haalpulaar. Les Haalpulaar ont fait leur m'as-tu-vu; ils avaient cru qu'avec leur agitation ils pourraient donner l'impression d'être très nombreux et qu'ils pourraient occuper des postes stratégiques "

" Des émigrés qui étaient à Abidjan avaient créé une association des émigrés à partir de Dakar. Ils nous avaient envoyé des cartes pour que les Sénégalais de Côte-d'Ivoire adhèrent. Les Lebou trouvaient que c'était une ironie. Ce n'était pas à des émigrés rentrés de créer une association. C'étaient des frères haalpulaar de Dakar qui étaient à l'origine de ça. Peut-être qu'il y a eu un problème au niveau du gouvernement sénégalais... L'ethnie haalpulaar a plus de crédit à l'extérieur "

Les autres soutiennent les *Haalpulaaren* estimant que *" la réalité se trouve où sont les plus nombreux, les plus actifs "*. A l'instar des gens de la vallée du fleuve, elles contestent le caractère figé de l'amicale et son incapacité à rendre compte de l'évolution des besoins de la communauté sénégalaise émigrée. Plutôt qu'ethnique, selon elles, le conflit opposerait les "Sénégalais de Côte-d'Ivoire" ayant opté pour la nationalité ivoirienne aux "Sénégalais en Côte-d'Ivoire" fermement attachés à leur sénégalité et prêts à affronter la xénophobie ivoirienne. Se rangeant parmi les seconds, elles reprocheraient aux premiers de méconnaître la réalité sénégalaise pour s'en être longtemps éloignés et de vouloir par opportunisme recouvrer leur sénégalité après avoir affiché leur ivoirité. D'un bord comme de l'autre, ces personnalités *lebou* auraient pour points communs de ne pas être primo-migrants mais Sénégalais de deuxième ou troisième génération. Et d'ailleurs, elles useraient du même argument – faiblesse d'ancienneté d'installation en Côte-d'Ivoire – pour contester la valeur de certains prétendants à la tête des amicales.

Dans toutes ses facettes, le politique divise. Avant que les migrants ne soient impliqués dans la campagne présidentielle sénégalaise, nombre d'entre eux ne cachaient pas

leur sympathie pour le PDS, principal parti d'opposition. Depuis les élections, ils se disent partisans de Diouf. A l'inverse, c'est parmi ceux qui ont coordonné le plus activement la campagne du président qu'on rencontre à présent les plus désabusés et critiques à l'égard de l'État sénégalais. Ils lui reprochent d'avoir créé du désordre, d'avoir dénaturé les objectifs de l'amicale en la plaçant sur la scène politique. Le remaniement des amicales à la veille des élections, l'arrivée du premier consul du Sénégal en Côte-d'Ivoire puis son renvoi ont été perçus comme autant de manœuvres politiciennes.

" Les associations en Côte-d'Ivoire ne sont plus comme avant. Autrefois elles étaient humanitaires; on cotisait pour rapatrier les corps, pour les baptêmes ... en ce temps, il n'existait pas de communes... Aujourd'hui le gouvernement du Sénégal a créé les problèmes... qu'il sorte de nos affaires, ça ne le regarde pas, il y a des amicales qui ont vécu dix ans sans que le gouvernement le sache ".

Quant aux convictions politiques ivoiriennes des Sénégalais, elles sont directement dépendantes de la nationalité adoptée. Les Sénégalais ayant conservé la nationalité sénégalaise font preuve aujourd'hui d'une grande réserve.

" N'importe qui vous dira que les Sénégalais de Côte d'Ivoire sont de ce côté-ci (Bédié), de ce côté-là (Ouattara); moi je vous dis aujourd'hui que c'est une balance... Beaucoup de Sénégalais soutiennent Bédié mais il y a quelque chose qui s'est passé depuis que le marché d'Adjamé a été brûlé alors que ça leur fait craindre beaucoup. Ils ont un peu peur maintenant de sortir de leur réserve ouvertement ".

Certains – ayant acquis le statut de notable – estiment confortable cette position de retrait qui leur permet d'opérer dans l'ombre et d'influencer indirectement le vote des Ivoiriens. Quant aux Sénégalais ayant opté pour la nationalité ivoirienne, ils ont pu hier afficher haut et fort leur soutien à Houphouët-Boigny. Aujourd'hui, bien que les enjeux ne soient plus du même ordre, ils soutiennent Konan Bédié⁽⁴⁶⁾ tout en redécouvrant parallèlement leur sénégalité. Fait récent : ils démarchent auprès de l'administration sénégalaise pour que leur nationalité sénégalaise soit aussi reconnue au cas où les tensions – produites à la suite de l'adoption du nouveau code électoral – dégèneraient.

Le président de l'Amicale centrale a été "détrôné" par une partie de ses compatriotes à l'occasion d'une assemblée générale à laquelle tous les ressortissants n'avaient pas été conviés. Représenté par son conseiller, le consul – dont les fonctions avaient été suspendues – a reconnu ce changement de direction et de bureau; pas l'ambassade. Le mois suivant, deux réunions importantes eurent lieu confirmant la division de la "communauté" sénégalaise. A Treichville, à l'occasion d'un meeting regroupant des membres de collectivités allogènes, le président du Club International des Amis

du président Henri Konan Bédié – Sénégalais de Côte-d'Ivoire – officialisait le bureau en présence d'un conseiller technique du président de la République de Côte-d'Ivoire. Dans le même temps, à Koumassi, dans la salle Konan Bédié, d'autres Sénégalais fêtaient le départ du consul... C'est dire que la réorganisation de la présence des Sénégalais sur le sol ivoirien a de beaux jours devant elle...

LE SÉNÉGALAIS MAJORITAIRE, LE SÉNÉGALAIS MINORITAIRE

Loin de former une communauté cohérente et harmonieuse, la population immigrée d'origine sénégalaise a montré de surcroît sa pluralité à l'occasion de ces débats associatifs. Pourtant, ceux-là n'ont, semble-t-il, mobilisé ni les jeunes, ni les femmes. La jeune génération qui regroupe aussi bien des Ivoiriens naturalisés que des primo-migrants n'a pas profité de ces turbulences pour s'affranchir de l'autorité de ses aînés. Sa participation aux mouvements collectifs prend des allures strictement ludiques. En juillet 1994, un tournoi de football a été organisé à l'initiative du nouveau président de l'amicale d'Adjamé; mécontents de la tournure qu'avait pris l'événement – un détournement des fonds collectés avait empêché la remise du trophée – et sur les conseils des anciens, les jeunes joueurs ont décidé de constituer un bureau pour préparer une nouvelle rencontre sportive. Quant aux femmes, elles se réunissent pour discuter et boire le thé après que les griottes ont battu le rappel. Autrement dit, pendant que les jeunes et les femmes sont tenus à distance, les hommes mûrs palabrent pour accéder au pouvoir.

C'est en arpentant le pays, en confrontant observations et entretiens, en étudiant la composition du bureau des associations qu'on parvient à se faire une idée plus juste de la diversité des populations sénégalaises installées en Côte-d'Ivoire. La visibilité des "bana bana" à Cocody, des tailleurs à Treichville ou encore des bijoutiers de quartier fait oublier cette richesse. Association de taxis, comité de femmes, association *soninke*, association de Casamance, tous figurent au titre de membres actifs des amicales. Bien que jamais nommés par leurs compatriotes majoritaires qui, dans leur auto-définition, occultent le minoritaire et l'illicite, ceux-là ont aussi investi l'espace ivoirien. Des *Soninke* stationnent dans une rue de Treichville. Ils proposent, échangent des devises sur le même trottoir que des Ghanéens et Togolais. Des cadres casamançais – assureurs, agents commerciaux, enseignants ou imprimeurs – sont à l'initiative d'une association sise à Marcory. Avec pour devise "L'union pour la Solidarité", ils proposent gracieusement des cours du soir aux Ivoiriens; une façon pour eux de signifier leur volonté d'intégration et de lier leur avenir aux projets d'avenir des Ivoiriens. D'autres Casamançais de condition plus modeste assurent la cuisine et le service dans des restaurants sénégalais de Treichville. Ce qui fait dire à un jeune *sereer* wolofisé condescendant :

" *Jamais un Wolof ne débiterait comme un servant; nous, on préfère faire le commerce et être notre propre chef* ". Des Sénégalaises tiennent aussi des restaurants. Les unes livrent le midi sur le lieu de travail (marchés, boutiques) et le soir à domicile le plat de riz à des compatriotes. Elles servent aussi dans leur restaurant où elles récupèrent une clientèle plus cosmopolite. Dans le quartier Haras d'Abidjan, d'autres développent en parallèle de la restauration ou d'un débit de boisson une activité de prostitution. Ces lieux sont connus par les Sénégalais même s'ils le taisent. La "communauté" sénégalaise s'est mobilisée dernièrement pour rapatrier une de ces femmes décédée.

LE SÉNÉGALAIS, L'IVOIRIEN, LE RESSORTISSANT OUEST-AFRICAIN

La Côte-d'Ivoire est un lieu de rencontre, d'intersection, d'interaction des réseaux. Le monde de l'immigré est pluriel et les réseaux dans lesquels il s'inscrit peuvent transcender les limites que sa communauté d'appartenance lui a assignées. Pour ceux qui ont choisi de partager un temps le même espace de vie que les Ivoiriens, comment s'opère la cohabitation ? Quelles relations entretiennent entre elles ces communautés provenant d'univers nationaux, culturels et religieux différents ? Leur situation juridique, familiale, professionnelle, leurs projets de retour ou d'insertion constituent-ils des passerelles ou des barrières ?

Le Sénégalais ne définit pas l'autre par sa seule nationalité d'origine. L'Autre c'est le *ñaak*, l'infidèle, aux pratiques relevant souvent de l'animisme (nudité, scarifications faciales...). C'est avant tout un non-musulman de sorte que *Mosi* scarifiés comme Ivoiriens sont pour lui des étrangers alors que les migrants de la vallée du fleuve (Maliens et Mauritaniens) ou Gambiens, Guinéens sont des frères, parce qu'unis par l'islam.

" *Je regardais, comme ça, bouche bée... Je voyais des gens habillés avec des pagnes... des femmes coiffées toutes nues... J'ai dit : ça c'est une femme ? Ils m'ont dit que oui. Non, ce n'est pas une femme, une femme qui se coiffe comme un homme ! Ce n'est pas possible ! Elles avaient la tête rasée ! Complètement ! Moi, personnellement, je n'avais jamais vu ça au Sénégal, une femme rasée ! Et puis, une femme qui avait un pagne seulement ici et là : rien ! Ça n'existait pas au Sénégal. Je ne l'avais vu que pendant les travaux des champs : si tu vas avec ta maman au champ, tu vois qu'elle s'habille comme ça, mais avec de vieux habits. Tandis que celles de Côte-d'Ivoire, c'est avec un pagne tout neuf ! Et en plus, dans la ville ! Avec le ventre nu et la tête rasée et rien aux oreilles ! Tout de suite, je me suis dit ça ne pouvait pas exister, des femmes qu'on laisse comme ça. Pendant plusieurs jours, je disais que c'était des hommes qui faisaient exprès de s'habiller un peu comme les femmes. Mais avec les seins... ce n'était pas possible non plus... Pour moi, c'était donc une autre vie... "* (DIA & COLIN-NOGUES, 1982 : 94-95).

Cette impudeur, cette monstruosité qu'on attribue à l'autre tient au fait qu'on ne lui reconnaît pas d'identité propre. De fait, ces stéréotypes correspondent à l'image inversée de celle que les migrants sénégalais pensent renvoyer. Porteurs d'une tradition fondée sur la puissance de leurs réseaux communautaires et religieux, les immigrés Sénégalais conservent leur propre capacité d'action sur les frontières qu'on leur impose et en sont fiers. Ils n'ont développé avec les Ivoiriens aucun rapport professionnel de dépendance. Travaillant à leur compte, ils sont davantage confrontés aux expulsions engagées par les autorités communales qu'à des conflits directs avec des patrons ou propriétaires ivoiriens. Et ils demeurent persuadés de renvoyer l'image positive d'artisans compétents, qualifiés et discrets, occupant des créneaux laissés vacants par les populations autochtones peu enclines à s'engager sur le long chemin de l'apprentissage d'un métier, lui préférant le cursus scolaire.

" *Les Ivoiriens sont gentils, corrects ; on peut plaisanter avec eux. Ils respectent les Sénégalais parce qu'on mange bien, on est bien logé, on arrange bien notre maison avec la télé, le climatiseur... Les Ivoiriens eux, ils ne veulent pas faire les métiers. Ils préfèrent étudier. Ils disent qu'on travaille bien et comme on passe tout notre temps à travailler, on ne peut pas être des escrocs* "(47).

" *Les Sénégalais font les marchés, et sont surtout dans les villes. Ils ne travaillent pas vraiment, ils font du commerce. Ils ne font pas du travail des champs* "(48).

" *C'est une colonie utile et imaginative. Nos compatriotes sont travailleurs et ont rarement maille à partir avec la justice...* "(49).

Dans ce schéma, les Ivoiriens sont apparentés à des étudiants permanents, "attardés" ou encore à des fonctionnaires "assis" dans des bureaux. A l'inverse, les manœuvres – quelle que soit leur nationalité – sont considérés par les Sénégalais – artisan ou commerçant – comme des assistés. La notion de travail a bel et bien un sens différent selon les uns et les autres.

L'implication extra-professionnelle des Sénégalais nouvellement installés est minime de sorte qu'ils renvoient l'image d'un groupe homogène, solidaire mais fluctuant, commerçant, organisé, préoccupé essentiellement par le rapatriement de ses fonds au pays. L'étrangeté que l'Ivoirien prête au Sénégalais tient à son agressivité commerciale légendaire et à sa prestance. Le *goor gi* (terme *wolof* signifiant monsieur) est perçu avant tout comme un petit commerçant astucieux, beau parleur, harangueur, opiniâtre, pugnace, roublard, décidé coûte que coûte à écouler sa marchandise et qui, le vendredi, revêtant le grand boubou de bazin fait montre d'élégance et d'allégeance à la religion musulmane. Le vendeur sénégalais n'est pas apparemment assimilé à l'épiciers mauritanien ou au commerçant libanais. Ceux-là étaient accusés d'"hooliganisme économique" et qualifiés

de "fossoyeurs des économies africaines" ou de "sang-sues" dans la presse ivoirienne⁽⁵⁰⁾.

Dans leur perception des Sénégalais, les Ivoiriens font coexister de manière non contradictoire anciennes et nouvelles représentations. Le *goor gi* côtoie l'intellectuel – le descendant des pionniers de l'époque coloniale, celui qui s'est hissé à des postes de responsabilités politiques, économiques sur le sol ivoirien. Alassane Salif Ndiaye, ancien ministre de l'Enseignement supérieur ou le général Oumar Ndao, ministre de la Sécurité en sont deux illustres représentants.

Les Sénégalais de deuxième ou troisième génération n'usent ni n'abusent de stéréotypes pour désigner les Ivoiriens. Sans chercher totalement l'assimilation au majoritaire, ils privilégient les stratégies individuelles et développent des assignations identitaires plutôt floues. Pourtant, dans la conjoncture politique, les Sénégalais ivoirisés ne sont plus à l'abri de dérapages ni de poussées xénophobes. "Chercher l'étranger ! Depuis le vote du nouveau code électoral, on n'a jamais autant scruté les arbres généalogiques" titrait *Jeune Afrique*⁽⁵¹⁾. Et de faire remarquer que les propres enfants d'Houphouët-Boigny – parce que de mère sénégalaise – ne pourront être éligibles; tout le monde cherchant les origines de tout le monde. En cette période troublée, chacun y va de son interprétation du code. Et des responsables de fédération ou de société comme l'actuel président de la Fédération ivoirienne de football ou le directeur de la Société Ivoirienne de Raffinage ont été mis à l'index en raison de leur patronyme à consonance sénégalaise.

Ce qui peut expliquer le discours volontairement apaisant tenu par le président Bédié lors de sa visite officielle au Sénégal, en janvier 1995 :

" Nous abritons (...) en Côte-d'Ivoire une très importante colonie de citoyens sénégalais, qui participent activement à notre vie économique et l'enrichissent de leur présence et de leur activité... Ils n'ont jamais, malgré leur nombre, causé le moindre souci à nos gouvernants, et je suis heureux de saisir l'occasion qui m'est offerte de leur rendre cet hommage si mérité. Ils savent qu'ils peuvent demeurer chez nous autant qu'ils le souhaitent, qu'ils y vivront en paix, et que la loi ivoirienne les protège... ". (JAE n°191, 01/03/95).

LE SÉNÉGALAIS ET LA VILLE IVOIRIENNE

Si les rapports entre les Ivoiriens et les immigrés ouest-africains sont globalement définis par une situation de domination économique des immigrés, intériorisée comme telle dans l'imaginaire des acteurs au quotidien, les relations de cohabitation peuvent prendre des formes plurielles, contradictoires. A la lumière des premières observations et discours recueillis sur la question à Abidjan – cité cosmopolite par excellence – il semblerait que les communautés vivent dans des univers juxtapo-

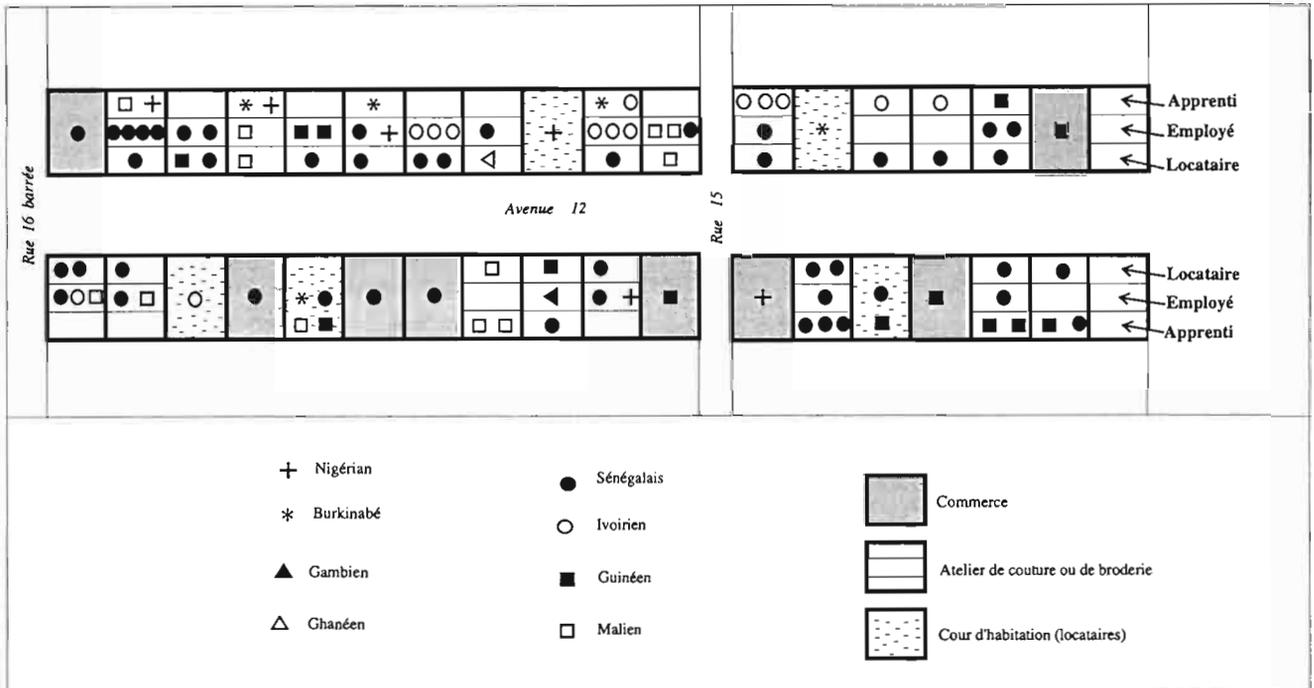
sés. Toutefois, il y aurait une distorsion fréquente entre ce qui se dit et ce qui se fait. Les discours seraient très prudents, occultant l'existence de relations entre les groupes autochtones et immigrés, entre les groupes immigrés eux-mêmes, alors qu'il y aurait une réelle expérience de l'interaction même si elle demeure timide, bornée.

Les marchés, les mosquées, la rue sont des lieux potentiels de rencontre, de métissage. Les *Wolof* et *Haalpu-laaren* qui se partagent les étages du marché de Treichville et qui résident dans des rues et cours voisines, bien que se reconnaissant frères, vivent dans des univers séparés. Si les mosquées sont ouvertes à tout musulman, la grande mosquée de Treichville dirigée depuis des décennies par un imam sénégalais⁽⁵²⁾ rassemble essentiellement des Maliens et Sénégalais. Alors que la communauté sénégalaise est complètement absente d'une des grandes mosquées de Koumassi, où un imam burkinabè dirige la prière. Les *dahira* sont peut-être les seuls lieux où s'opèrent des rapprochements sous l'effet du prosélytisme mouride. A Treichville, des *Yoruba*, des *Toucouleur*, des *Baoule*, des *Bete* auraient rejoint la confrérie depuis quelques années.

Pour trouver un logement, chaque communauté s'appuie sur ses propres réseaux (familiaux, ethniques, nationaux), ce qui peut expliquer pour partie l'inscription spatiale des communautés dans les quartiers. Ces réflexions sont cependant à nuancer. Une observation menée dans une section de rue à Treichville (carte 2) montre combien les interférences sont nombreuses surtout au sein des communautés immigrées. Le quartier ne constitue pas un rassemblement anémique d'individus mais bien un lieu d'informations, d'échanges. Et la confrontation semble presque plus importante entre les immigrés eux-mêmes qu'avec la société d'accueil. Dans les mêmes cours se côtoient Maliens, Sénégalais, Guinéens; les propriétaires des cours occupées pouvant avoir une nationalité autre que celle du locataire et appartenir à une communauté immigrée. Avant les derniers "déguerpissements" de Treichville, les Sénégalais avaient investi la rue 12 et le grand marché. Aujourd'hui, Adjamé tend à devenir un quartier de substitution pour les activités commerciales, mais plus rarement pour le logement⁽⁵³⁾, les rassemblements religieux ou associatifs. Treichville assure encore une fonction de centralité surtout pour les migrants de passage. C'est ainsi qu'avant de rentrer dîner chez lui, un photographe installé à Adjamé passe saluer Mamadou, son compatriote tailleur. Un Malien *bambara* l'a déjà précédé sur les lieux et devise avec le "patron" sur les chances de l'équipe de football qu'ils supportent de remporter le prochain match. Une Mauritanienne, colportrice de pagnes teints, vient livrer Mamadou. Le photographe plaisante avec elle. Tout ce monde parle tantôt français, tantôt *wolof*. Très discret, l'apprenti burkinabè range son plan de travail alors que les deux autres tailleurs – sénégalais et nigérian – ont déjà quitté l'atelier que Mamadou loue à une

Carte 2 : Degré d'ethnicité des ateliers et commerces dans une rue de Treichville

SYLVIE BREDELOUP



Guinéenne, épouse d'un Sénégalais décédé. Il est 21 heures; Mamadou regagne quelques rues plus loin sa maison qu'il partage avec trois compatriotes. Face à son atelier, la boutique d'Abdou est éclairée doucement. Le jeune Sénégalais s'apprête à veiller toute la nuit et à répondre aux besoins ponctuels d'une clientèle de quartier.

Les trottoirs sont aussi investis au plan olfactif comme sonore rappelant le caractère cosmopolite du quartier. Devant leur cour, des Maliens en boubou blanc font ensemble la prière derrière un des leurs. A quelques pas de là, un Nigerian fait griller de la viande.

Quotidiens bien que superficiels, ces échanges empêchent les contours communautaires de se rigidifier en frontières. En revanche, les relations d'amitié avec l'autre étranger ou l'autochtone ne sont pas des plus fréquentes même chez les migrants de deuxième génération rencontrés⁽⁵⁴⁾ qui font la part des choses entre amitié et relations. Si les rapprochements peuvent s'opérer dans des lieux publics comme le marché, la rue, le stade, la salle de concert, c'est souvent dans les rapports économiques que s'initie cette relation – relation objectivée par l'argent – et qui peut s'interrompre à tous moments.

" Il est Sénégalais, il s'appelle Ndiaye. Il loge aux 220 logements. On s'est connu à Adjamé pendant un match de football puis on s'est revu, on prenait le café ensemble. C'est lui qui m'a proposé de travailler avec lui en premier. J'ai des contacts avec des commerçants. je m'en vais les voir, je pose ma pièce d'identité, je prends des marchandises avec lui, je sors, je m'en vais vendre autour... Je fais mon compte et puis je reviens. Si

ça marche pour moi, ça marche aussi pour lui. Si ça n'a pas marché, je reviens donner les marchandises, le peu que j'ai gagné et je m'en vais ailleurs " (Entretien avec un jeune Burkinabè à Abidjan).

Les tailleurs sénégalais de Treichville comme d'Adjamé prennent en apprentissage de jeunes Nigerians, Guinéens, Burkinabè et parfois des Ivoiriennes pour la confection dames; jamais des Ivoiriens. Un cordonnier ivoirien raconte comment après des études au collège il a décidé d'apprendre le métier auprès d'un cordonnier sénégalais et de prendre ensuite lui-même en apprentissage un jeune Sénégalais de souche, né à Treichville. Les bijoutiers sénégalais quant à eux sont beaucoup moins disposés à transmettre leur savoir qu'ils ont acquis de leurs ascendants.

Non seulement pour trouver un emploi, mais aussi pour repartir⁽⁵⁵⁾ en migration, les populations vivant dans le même espace procèdent à l'entremêlement de leurs réseaux d'informations. Des filières mises en œuvre par les Sénégalais, afin de poursuivre leurs chemins vers l'Europe, l'Amérique du Nord ou encore l'Afrique orientale deviennent accessibles, perméables aux autres communautés immigrées et installées provisoirement en Côte-d'Ivoire. Burkinabè mais aussi Maliens, Guinéens résidant en Côte-d'Ivoire et Ivoiriens ont profité de ces nouvelles opportunités migratoires entre 1991 et 1993. Ils ont pu obtenir par ce biais, visas, billets d'avions, caution financière sous forme de *traveller's checks*. Des passeurs sénégalais implantés à Abidjan se mettent d'accord avec des grands commerçants burkinabè ou sénégalais qui assurent la navette entre la

Côte-d'Ivoire et l'Italie pour réceptionner de l'autre côté de la frontière l'argent "prêté" au candidat à l'émigration européenne.

En résumé, les relations sociales motivées par la fréquentation quotidienne ou régulière des mêmes lieux se développent selon des réseaux parallèles plutôt qu'entrecroisés. Des diverses interactions s'opérant entre les groupes, rares sont celles qui aboutissent cependant à l'affrontement. Les relations seraient donc ni conflictuelles, ni véritablement proxémiques. Bien que l'islam livre un cadre idéologique à quelques communautés, on assiste plutôt à une juxtaposition de modes de vie. Les rapprochements ont lieu principalement pour des raisons d'ordre professionnel. Pour rentabiliser son créneau, on peut faire appel à l'Autre, quel qu'il soit, migrant ou autochtone. En revanche, quand il s'agit de s'associer professionnellement ou de s'unir maritalement, on fait d'abord confiance aux membres de sa communauté d'origine restreinte.

CONCLUSION

Les Sénégalais appréhendent l'espace ivoirien tantôt comme un pays d'accueil, tantôt comme un point d'appui de leurs réseaux migratoires ou commerciaux. Hier, ils transitaient par la Côte-d'Ivoire pour rejoindre la France, le Congo, le Zaïre et quand ils étaient expulsés du Congo, malmenés au Nigeria, ils se dirigeaient vers la Côte-d'Ivoire, nouvelle base arrière. Au seuil des années 1990, la Côte-d'Ivoire est devenue une étape-relais sur la route du Cameroun, du Gabon ou encore de l'Italie, des États-Unis et une zone refuge après expulsions. Ces stratégies migratoires comme les comportements d'alliance qui structurent leur mobilité ne sont donc pas récents bien que la précarisation de leurs conditions de vie dans le pays-mirage les ait incités à mieux organiser leur présence sur ce territoire. Faisant fi des frontières et élevant la circulation au rang de tactique, ils n'ont pas réussi pour autant à mettre en œuvre une structure collective capable de négocier directement avec l'État et les décideurs municipaux. Troublés par des luttes intestines, ils n'ont pas su non plus se poser en médiateurs entre les instances administratives ivoiriennes et sénégalaises. Aux Sénégalais de Côte-d'Ivoire s'opposent les Sénégalais en Côte-d'Ivoire. Si certains revendiquent leur appartenance à la communauté sénégalaise – usant avec conviction du "nous" – d'autres oscillent en permanence entre le collectif, le communautaire et l'individualisme.

NOTES

- 1 Loi n°61-415 du 14/12/61 modifiée par la loi n°64-381 du 07/10/64.
- 2 Que l'on considère le Recensement Général de Population d'avril 1975 (RGP) ou le Recensement Général de Population et de l'Habitat 1988; données brutes, 1991 (RGPH).

3 *Le Soleil*, 17/12/71 et *Le Soleil*, 25/09/92. L'immatriculation a une fiabilité très limitée; difficile de faire la part des choses entre les doubles immatriculations et les absences ou refus d'immatriculation.

4 *Sud Hebdo*, 139, 01/91.

5 *Le Soleil*, 15/12/93.

6 Voir dans ce même numéro l'article de Cheikh Oumar BA.

7 Cf O.SCHMIDT et FRIEDBERG dans ce numéro; au 31/12/93, 26 368 Sénégalais étaient recensés en Italie.

8 42 000 Sénégalais immigrés en France en 1988 (OMI); 45 260 en 1991 (OMI).

9 Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque.

10 Archives Nationales du Sénégal (ANS) 5G 64.

11 Les Sénégalais ont participé à la construction du palais du gouverneur à Bingerville, (TRIAUD, 1974).

12 ANS 5G 64. Originaire du *Fuuta Toro*, fils de marabout, il serait arrivé en Côte-d'Ivoire en 1885; il possède une maison à Bassam, une cacaoyère depuis 1907 dans les environs d'Aboisso.

13 ANS 5G 64 : Courrier du 17/11/1913.

14 ANS 5G 64. Originaire de Matam, Samba Gueye est arrivé en Côte-d'Ivoire en 1896. Il possède des boutiques à Aboisso et Bondoukou ainsi qu'une cacaoyère à Aboisso.

15 "... après entente, ils ont obtenu une concession au nom de l'un d'eux et édifié une grande case en pierres, planches et tôles ondulées, sans cachet. Les autres centres n'ont qu'un "magam" simple lieu de prière, petit fer à cheval." ANS 5G 64, commentaires manuscrits rédigés au dos des fiches de renseignements sur les marabouts.

16 Sao Zacharia, saint-louisien, installé en Côte-d'Ivoire depuis 1913, premier commerçant africain du cercle de Man; il fut l'un des plus grands exportateurs de kolas.

17 Dès les premières heures de la colonisation (1901-1911), les maisons de commerce européennes comme Auger-Muller et Benach et Guillardier sont représentées à Issia par du personnel sénégalais.

18 ANS 6Q 164 (77) : liste des commerçants et des sociétés de commerce de Côte-d'Ivoire, 1936.

19 Grand commerçant issu de la première catégorie des électeurs de la Chambre de commerce, Alassane Ndir a créé la société ESCARPIT avec un Européen. Seyni Gueye Diagne, l'un des tous premiers exportateurs forestiers s'est associé à Charles Schweitzer.

20 Archives Nationales de Côte-d'Ivoire (ANCI) 1RR15.

21 William Ngom et Alassane Diouf étaient alors les plus gros exploitants sénégalais occupant à eux deux 77 hectares et ayant planté près de 65 000 cacaoyers (BEUGRE & d'ALEPE, 1992).

22 Entre 1920 et 1930, la superficie des plantations sénégalaises a diminué considérablement, passant de 45 400 à 20 000 ha (ANCI, 1 QQ 88, citées par BEUGRE & d'ALEPE, 1992).

23 Compagnie Française de l'Afrique Occidentale et Société Commerciale de l'Ouest Africain.

24 Quand I. Ngom, ex-contremaître dans une boulangerie française à Dakar, arrive à Abengourou en 1956 pour construire sa boulangerie, quatre de ces compatriotes l'ont déjà précédé dans la ville (ZIE & VRIH, 1992).

25 El Hadj Mbandé Dioum s'est fait une réputation en Côte-d'Ivoire en développant une entreprise de boucherie.

26 ANS, 21G 186 (174). Des télégrammes échangés en octobre 1956 entre le Gouverneur de Guinée, le Fransulat de Freetown et le Ministre de la France d'Outre-Mer font état tantôt de "300 000 immigrants dont 25 000 ressortissants français travaillant dans les champs diamantifères en Sierra Leone", tantôt de "2 à 300 000 africains français" se livrant à l'extraction.

27 Dans une note établie le 3/12/58, Yves Person parle de 7 000 étrangers installés dans l'ancien canton de Nafara et de 2 à 3 000 au moins des expulsés de Bonodou (Guinée) regroupés à Diarabala (Côte-d'Ivoire).

28 Entretien réalisé à Séguéla en 1992.

29 Déformation de l'anglais *master* pour désigner un chef d'équipe, un contremaître.

30 Les sociétés sénégalaises sont pour la plupart très hiérarchisées, divisées en hommes libres, artisans et captifs.

31 Les *Lawbe* seraient à l'origine *peul*. Boisseliers, se livrant à la coupe des arbres avant de sculpter pirogues, écuelles ou cuillères, ils ont été parfois considérés comme une entité ethnique. En milieu *wolof*, ils auraient remplacé la sous-caste des *seeñ*.

32 Pourtant les tentatives d'Houphouët-Boigny visant à instaurer le principe de la double nationalité entre la Côte-d'Ivoire et les pays du Conseil de l'Entente ont été contestées par le parlement en 1965; les députés craignant le retour des cadres béninois - expulsés en 1958 - sur la scène administrative ivoirienne.

33 Les originaires de la Moyenne vallée du fleuve Sénégal qui correspondent à la région historique du Fuuta Toro sont appelés *Fuutan-kobe* (au pluriel), *Fuutanke* (au singulier) en langue *pulaar*.

34 Un travail (inédit) de reconstitution des itinéraires migratoires a été conduit systématiquement dans ce village et dans toutes les villes ivoiriennes où ses ressortissants sont implantés.

35 Par glissement sémantique, la cantine ou *kàntin* (*wolof*) ne désigne plus la malle de bois (*waxande*) dans laquelle le commerçant range sa marchandise non écoulée, mais bien l'échoppe - petite boutique en apentis - ou le kiosque à pain (*kàntin mburu*) - petite construction de bois édifée sur la voie publique - dans laquelle il expose cette marchandise.

36 Le dernier déguerpissement du marché de Treichville qui a provoqué le départ et la réinstallation de commerçants sénégalais à Adjamé date de 1988. En 1993, à la demande des commerçants libanais, les commerçants ambulants, sénégalais pour la plupart, qui circulaient rue 12 à Treichville ont été déguerpis; en collaboration avec le commissariat de Treichville, des vigiles ivoiriens quadrillent la rue 12.

37 Sur 23 527 Sénégalais installés à Abidjan, 7 176 sont à Treichville, 5 103 à Adjamé, 3 259 à Marcory, 2 997 à Koumassi. (Résultats tirés du RGPH 88 et mis en forme par R. Ballac avec l'aimable collaboration de l'I.N.S.).

38 Pour exemple l'association X - structure initiée par des ressortissants de N.- comptabilise cinq sections à l'étranger (Côte-d'Ivoire, Italie, États-Unis, France, Espagne) outre les sections régionales. La section ivoirienne regroupe encore le plus grand nombre de ressortissants (200). Or, en 1989, la section nord-américaine, qui rassemblait moins de trente originaires, fournissait un montant deux fois supérieur à celui de la section ivoirienne. L'année suivante, la visite en Côte-d'Ivoire du président de l'association a contribué à une augmentation notable mais provisoire des recettes. Si bien que pour l'exercice de 1990, les apports financiers des sections nord-américaine et ivoirienne étaient équivalents.

39 Données fournies par des Sénégalais en charge de recenser la population sénégalaise dans la commune d'Adjamé (Recensement en cours).

40 En 1991, sur 524 ressortissants de N. officiellement rapatriés de Mauritanie, 45 étaient déjà repartis en Côte-d'Ivoire. Le voyage par train et taxi-brousse ne coûtait que 30 000 francs CFA, avant dévaluation.

41 "Sont électeurs dans les conditions déterminées par la loi tous les nationaux majeurs des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques" (article 5).

42 Propos de M. Dona Fologo, rapportés dans l'article de A. Zamblé, "A la recherche des Ivoiriens", *Bôl Kotch*, 28/12/93.

43 La controverse porte davantage sur les conditions d'éligibilité du président de la République et des députés (art. 49 et 77) qui ont été modifiés. "Nul ne peut être président de la République s'il n'est pas âgé d'au moins 40 ans révolus et s'il n'est Ivoirien de naissance, né de père et de mère eux-mêmes Ivoiriens de naissance".

44 Le projet de décret portant création de cet organe consultatif a été approuvé et signé par le chef d'État; il devrait être mis en place au cours des derniers mois de l'année 1995.

45 Les *Lebou* regroupent une population composite, aujourd'hui wolofophone. Les uns seraient des *Wolof* originaires du Nord du Sénégal voire du Hodh en Mauritanie; les autres auraient des liens de parenté avec les *Sereer* du nord-ouest. Les uns étaient déjà installés dans la presqu'île du Cap-Vert; après être entrés en conflit avec le souverain du royaume du Cayor, d'autres y immigrèrent et instituèrent une république théocratique.

46 Certains occupent des fonctions importantes au sein du club international des amis du président Henri Konan Bédié.

47 Extraits d'entretiens collectifs conduits à Abidjan en décembre 1994 auprès d'artisans sénégalais.

48 Burkinabè de 40 ans ayant résidé plus de 15 ans en Côte-d'Ivoire avant de rentrer au pays.

49 Propos de Cheikh Tidiane Kane, Ambassadeur du Sénégal en Côte-d'Ivoire, recueillis par CTF pour *Le Soleil*, 15/12/93.

50 En référence notamment à l'article de J.F. Kanegnon, "L'état doit sévir", *La Voie*, 732, 01/03/94, critique formulée à l'égard de la politique du gouvernement Duncan jugée trop laxiste.

51 *Jeune Afrique*, 1777, 26/01 au 01/02/95.

52 Depuis 1983, Serigne Mokhtar Gueye est l'imam de la grande mosquée de Treichville. Il a remplacé El Hadj Boya Gueye qui fut un grand ami du Président Houphouët-Boigny.

53 Treichville accueille encore près d'un Sénégalais sur trois.

54 Une recherche systématique sur ces générations de migrants serait utile pour comprendre les ajustements et compositions auxquels ils procèdent et les cadres de référence qu'ils actionnent.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BEUGRE O. & d'ALEPE Y., "L'exemple des commerçants-planters du sud-est de la Côte-d'Ivoire de 1930 à 1960" pp. 189-234, in HARDING L. et al. (ed.), *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest - la Côte-d'Ivoire*, Paris, Harmattan, 1992, 327 p.

BLION R. & BREDELOUP S., "La Côte-d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais", (Communication au colloque GIDIS-CI, *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, Abidjan, 28 nov.-2 déc.), 1994, 12 p.

- BREDELOUP S., "Itinéraires africains de migrants sénégalais", *Hommes et Migrations*, 1160, décembre 1992, pp. 16-22.
- BREDELOUP S., "Les migrants du fleuve Sénégal : A quand la Diams'pora ?", *REMI*, vol. 9, 1993, 1, pp. 67-93, suite à une erreur de montage republié en 1993 (vol.9, 3, pp. 205-232).
- BREDELOUP S., "Dynamiques migratoires et dynamiques associatives" *Hommes et Terres du Nord*, 1994, 4, pp. 179-188.
- CONDÉ J., *Les migrations en Haute-Volta*, Washington, Banque Mondiale, 1978, 162 p.
- DIA O. & COLIN-NOGUES R., *Yâkâré, l'autobiographie d'Oumar*, Paris, Maspéro, 1982.
- DIOP A.B., *Société toucouleur et migration*, Initiations et Etudes, XVIII, 1965, IFAN, Dakar, 232 p.
- EBIN V., 1992. "A la recherche de nouveaux "poissons". Stratégies commerciales mourides par temps de crise", *Politique Africaine*, 45, mars 1992, pp. 86-99.
- EBIN V., "Les commerçants mourides à Marseille et à New York, regards sur les stratégies d'implantation" (pp. 101-123). In GRÉGOIRE E. et LABAZÉE P. (eds.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest - Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala-Orstom, 1993, 263 p.
- LAVIGNE DELVILLE P., *La rizière et la valise. Irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, Syros alternatives, 1991, 232 p.
- QUIMINAL C., *Gens d'ici, gens d'ailleurs. Migrations Soninké et transformations villageoises*, Paris, Christian Bourgois, 1991, 223 p.
- SALEM G., *De Dakar à Paris, des diasporas d'artisans et de commerçants. Etude socio-géographique du commerce sénégalais en France*; Thèse de doctorat, E.H.E.S.S., Paris, 1988.
- SCHMIDT di FRIEDBERG O., "L'immigration africaine en Italie : le cas sénégalais", *Etudes Internationales*, vol. XXIV, 1, mars 1993, pp. 127-137.
- TRIAUD J.L., *Lignes de force de la pénétration islamique en Côte-d'Ivoire*, Thèse de doctorat, Paris, 1974.
- ZANOU B.C., *Migration*, Abidjan, INS, 1991, 13 p. multigr. (Séminaire National de présentation des résultats du RGPH 1988).
- ZIE G. & VRIH G., "Les commerçants sénégalais en Côte-d'Ivoire" (pp. 235-273), in HARDING L. et al., *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest - la Côte-d'Ivoire*, L'Harmattan, Paris, 1992.

Bredeloup Sylvie

Sénégalais en Côte d'Ivoire, Sénégalais de Côte d'Ivoire

In : Bredeloup Sylvie (ed.). Dynamiques migratoires et
recompositions sociales en Afrique de l'Ouest

Mondes en Développement, 1995, 23 (91), p. 13-29

ISSN 0302-3052